

Pétition en faveur du Studio d'Asnières

(Compagnie Jean-Louis Martin-Barbaz)

La Direction Régionale des Affaires Culturelles d'Ile-de-France a décidé de « déconventionner » Le Studio d'Asnières (Compagnie Jean-Louis Martin-Barbaz) à partir de l'année 2009 et pour les trois années à venir, se désengageant ainsi progressivement, puis totalement, de l'aide apportée à une structure novatrice en pleine activité, associant une compagnie théâtrale au premier Centre de Formation d'Apprentis des comédiens. Cette décision prive cette équipe d'une partie importante de ses moyens logistiques et financiers et d'une symbolique prépondérante : l'appui du Ministère de la Culture.

Nous nous opposons à cette décision pour les raisons suivantes :

- 1) **La décision de la DRAC Ile-de-France se réfère à un avis donné par la commission d'experts.** Il nous apparaît comme étant d'une grande injustice et nous souhaitons faire appel de cet avis. D'une part, il nous a été présenté comme portant uniquement sur nos deux derniers spectacles, alors que nous en avons monté ou repris quinze autres pendant la durée de notre dernière convention. D'autre part, il est en pleine contradiction avec les opinions émises par la profession, les critiques, nos élus (le Conseil Municipal d'Asnières-sur-Seine vient de voter à l'unanimité un vœu regrettant cette décision et faisant appel à l'arbitrage de Madame la Ministre de la Culture et de la Communication), et surtout par le public.
- 2) Qu'advient-il d'un **projet sur lequel s'étaient engagés non seulement le Ministère de la Culture lui-même**, mais également les Villes d'Asnières-sur-Seine et de Boulogne-Billancourt, le Département des Hauts-de-Seine, et la Région Ile-de-France, et pour lequel la compagnie et ses membres ont consenti des efforts considérables depuis 1993 ? La disparition d'un maillon de cette chaîne entraînerait ipso facto la remise en cause du projet.
- 3) **La réussite du travail accompli par la compagnie depuis son installation au Studio-Théâtre d'Asnières-sur-Seine en 1993 est indéniable.**
Rappelons les principes de son action : un théâtre populaire de qualité, un travail centré sur les textes et l'acteur, la notion de troupe et le choix de distributions importantes, une programmation soucieuse de révéler aux publics les plus larges et les plus divers la richesse de la création théâtrale des différentes époques et des différents pays.
De nombreux spectacles ont réuni des publics importants à Asnières-sur-Seine, à Boulogne-Billancourt, au Festival de Cormatin en Bourgogne (où la compagnie joue chaque été à guichets fermés durant un mois). D'autres lieux ont également accueilli nos spectacles : dans le Département (notamment au Théâtre de l'Ouest Parisien avec lequel la compagnie entretient un partenariat annuel), dans la Région, avec notamment huit reprises à Paris dans des théâtres importants, et dans toute la France (Festival d'Anjou, Festival

d'Avignon, Les Malins Plaisirs de Montreuil-sur-Mer...), spectacles reconnus par la profession et par la presse, couronnés en particulier par une nomination aux Molières.

Cette réussite est marquée également par une importante activité d'action culturelle à Asnières-sur-Seine et dans les Hauts-de-Seine : ateliers dans les collèges, lycées, écoles, auprès des amateurs, lectures dans les bibliothèques d'Asnières, de Boulogne... et jusqu'au Musée du Louvre.

- 4) **Ces activités ont généré des recettes propres** qui, avec les subventions relativement modestes de la compagnie (environ 30% de son budget global pour l'ensemble des aides publiques), ont permis d'**équilibrer le budget général**, et ont permis la **création de 10 postes permanents techniques et administratifs**, ainsi que **l'emploi chaque saison de près d'une centaine d'intermittents du spectacle**.
- 5) **La compagnie présente** en outre **une spécificité** : elle héberge en son sein une école professionnelle d'acteurs de haut niveau, reconnue comme une des meilleures du pays, et depuis 2006 le **premier Centre de Formation d'Apprentis comédiens en France**, qui permet à 25 jeunes artistes rémunérés de parachever leur formation tout en suivant un programme d'insertion professionnelle dans la compagnie et dans une vingtaine de compagnies et théâtres partenaires. De plus, ces jeunes artistes reçoivent à l'issue de leur contrat de trois ans un diplôme de niveau III, reconnu et agréé en 2005 par les Ministères concernés (Culture – Travail – Education Nationale) et l'ensemble des partenaires sociaux.
- 6) Ce travail effectué depuis 1993 est l'aboutissement du projet que Jean-Louis Martin-Barbaz défend depuis ses débuts (1970) : **réunir création et formation au sein d'une structure unique**. De nombreux acteurs et metteurs en scène doivent leur réussite à cette politique et peuvent en témoigner. Depuis 1993, date de l'installation à Asnières-sur-Seine, **Jean-Louis Martin-Barbaz a associé à son travail son co-directeur actuel, Hervé Van der Meulen**, préparant ainsi sa succession et par là-même l'avenir et la continuité de la compagnie. Tous deux se sont entourés d'une équipe artistique et pédagogique, constituant par là un **collectif de création stable, exigeant**, constitué d'artistes reconnus, aux personnalités diverses et complémentaires (Chantal Déruaz, Yveline Hamon, Jean-Pierre Gesbert, Jean-Marc Hoolbecq, Patrick Simon).

Pour toutes ces raisons, nous considérons la décision du Ministère de la Culture et de la DRAC comme injuste et restrictive, et mettant en danger une structure originale construite patiemment avec les autres tutelles.

En conséquence, nous nous opposons à cette décision, et demandons à la Direction Régionale des Affaires Culturelles de revoir sa position et au Ministère de la Culture d'arbitrer s'il le faut.